



Conseil économique et social

Distr. générale
17 novembre 2016
Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

Groupe de travail de la sécurité et de la circulation routières

Groupe d'experts de la signalisation routière

Dixième session

Genève, 2 et 3 février 2017

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire annoté de la dixième session^{1, 2}

Qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le jeudi 2 février 2017 à 9 h 30.

I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Programme de travail : situation en ce qui concerne la législation nationale.
3. Questions diverses.
4. Dates et lieu de la prochaine session.

* Nouveau tirage pour raisons techniques (16 décembre 2016).

¹ Pour des raisons d'économie, les représentants sont priés de se rendre à la session munis de leur exemplaire de tous les documents pertinents. Aucun document officiel ne sera disponible en salle de réunion. Avant la session, les documents pourront être téléchargés à partir du site Web de la Division des transports durables de la CEE (www.unece.org/trans/main/welcwp1.html). À titre exceptionnel, ils pourront aussi être obtenus par courrier électronique (roadsafety@unece.org) ou par télécopie (+41 22 917 0039). Pendant la session, les documents officiels pourront être obtenus auprès de la Section de la distribution des documents de l'ONUG (salle C.337, 3^e étage, Palais des Nations).

² Les représentants sont priés de remplir le formulaire d'inscription disponible sur le site Web de la Division des transports durables de la CEE (www.unece.org/trans/registfr.html) et de le renvoyer au secrétariat de la CEE par courrier électronique (roadsafety@unece.org) ou par télécopie (+41 22 917 0039) une semaine au plus tard avant la session. À leur arrivée au Palais des Nations, ils doivent se présenter à la Section de la sécurité et de la sûreté, située à l'entrée Portail de Pregny (14, avenue de la Paix), en vue de se faire délivrer un badge d'accès. En cas de difficulté, ils peuvent joindre le secrétariat par téléphone (poste 75716 ou 72401). Un plan du Palais des Nations et d'autres renseignements utiles sont disponibles à l'adresse suivante : www.unece.org/meetings/practical.htm.

GE.16-20346 (F) 231116 301116



* 1 6 2 0 3 4 6 *

Merci de recycler



5. Adoption du rapport.

II. Annotations à l'ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour

Le Groupe d'experts sera invité à adopter l'ordre du jour de la session.

Document

ECE/TRANS/WP.1/GE.2/19.

2. Programme de travail : situation en ce qui concerne la législation nationale

Le Groupe d'experts souhaitera peut-être examiner son programme de travail, et tout particulièrement faire le point sur la législation nationale existante dans le but de décrire et d'évaluer l'avancement de la mise en œuvre de la Convention de 1968 sur la signalisation routière. Le Groupe d'experts sera invité à examiner les informations recueillies au moyen du nouveau système de gestion de la signalisation routière sur le Web. Dans ce cadre, les experts seront invités à analyser les signaux soumis dans les catégories énumérées par la Convention (en commençant par le signal F, 2^a) en utilisant la méthode convenue lors de la deuxième session, c'est-à-dire en procédant à une évaluation signal par signal et en s'attachant à détecter et à décrire les dérogations et à les évaluer, à formuler des recommandations et à attribuer des indicateurs de conformité s'agissant à la fois des images et des définitions. Les experts des pays qui n'ont pas présenté leur analyse préliminaire lors des sessions précédentes seront invités à le faire pour les signaux F, 2 à G, 24^c. Ce sont le Danemark, la Finlande, la France et le Koweït.

L'Espagne sera invitée à soumettre à l'examen du Groupe une proposition, à inclure éventuellement dans la Convention, concernant la conception de signaux de la section G de la Convention à l'aide de la technique « de groupage et de superposition ».

À la dernière session, le Groupe d'experts a examiné l'utilisation de la barre oblique indiquant la fin d'une réglementation, a proposé un certain nombre de recommandations et a chargé le secrétariat d'élaborer des propositions d'amendements spécifiques concernant toutes les dispositions de la Convention relatives à la barre oblique. À la présente session, le Groupe d'experts sera invité à examiner ces propositions d'amendements (document n° 1).

À la dernière session, le Groupe d'experts a par ailleurs invité le secrétariat à proposer des amendements de telle sorte que des termes comme « panneau additionnel » et « panneau rectangulaire » soient systématiquement utilisés dans la Convention. Le Groupe d'experts devra examiner ces propositions d'amendements (document n° 2).

Le Groupe sera informé par le secrétariat des conclusions du Groupe d'experts de la sécurité aux passages à niveau concernant les signaux A, 25 et A, 26 mais aussi un signal qui donnerait pour instruction au conducteur d'un véhicule piégé sur un passage à niveau d'enfoncer les barrières. Le Groupe souhaitera peut-être poursuivre l'examen de cette question.

Enfin, le Groupe sera invité à poursuivre les discussions entamées à la sixième session à propos de l'évaluation des signaux ne figurant pas dans la Convention et des observations présentées à ce sujet par le secrétariat (ECE/TRANS/WP.1/GE.2/2016/1).

3. Questions diverses

Le Groupe d'experts souhaitera peut-être examiner d'autres questions.

4. Date et lieu de la prochaine réunion

La prochaine réunion du Groupe d'experts devrait se tenir les 29 et 30 mai 2017, à Genève.

5. Adoption du rapport

Le Groupe d'experts adoptera le rapport de sa dixième session.
